

**www.e-rara.ch**

## **Architecture pratique**

**Bullet, Pierre**

**Paris, 1768**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 909

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-9232>

De la maniere dont on doit faire les devises des bâtimens.

---

### **www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

---

## DE LA MANIERE

*Dont on doit faire les Devis des  
Bâtimens.*

**L**ES Devis sont en particulier pour chaque espece d'ouvrage qui doit faire partie de la construction d'un bâtiment, comme de la Maçonnerie, de la Charpenterie, de la Couverture, &c. Ou ils sont généraux, c'est-à-dire, qu'ils comprennent toutes les sortes d'ouvrages qui font la perfection d'un bâtiment, comme quand l'Entrepreneur fait marché de rendre tout le bâtiment fait, la clef à la main: ainsi un Devis général doit être composé de tous les Devis particuliers de chaque espece d'ouvrage. Dans l'un & l'autre cas, il faut bien expliquer toutes les circonstances qui doivent faire la bonne qualité & la façon de chaque ouvrage; car si l'on omet quelque chose d'essentiel, ou que l'on ne s'explique pas assez nettement, cela fait des équivoques qui font naître des difficultés qui attirent souvent des procès.

Quand on veut faire un Devis dans la meilleure forme, on y doit expliquer toutes les conditions requises; mais il faut auparavant que tous les desseins du Bâtiment que l'on desire faire soient arrêtés, afin de n'y rien changer; & pour cela, il faut avoir les plans de tous les étages, & même ceux des caves, les élévations des faces de tous les côtés des bâtimens, les profils ou coupes de tous les corps-de-logis, où les hauteurs des planchers & des combles soient marquées: il faut que les principales mesures & dimensions de tous les desseins soient cottées, afin que le Devis y ayant rapport, on ne fasse point de faute;

## 524 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

c'est pourquoi ce ne peut être que l'Architecte qui a fait le dessein, qui peut bien faire le devis; car il doit lui-même donner la solidité & la perfection à son ouvrage: c'est le sentiment des meilleurs Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, & la regle du bon sens; car qui peut mieux s'expliquer sur une chose que celui qui en est l'Auteur? Cela fait connoître que pour être Architecte, il faut non-seulement avoir tout le génie & l'étendue de la science, pour en savoir parfaitement la théorie; mais qu'il faut encore posséder la pratique jusqu'aux moindres choses, afin de ne rien omettre qui puisse donner lieu aux Ouvriers de faire des fautes, soit par ignorance ou par malice, comme il arrive souvent: ainsi ceux qui font faire des bâtimens considérables, doivent prendre garde à faire choix d'un habile homme.

Comme dans le modele de devis que je donne ici, je n'ai point d'objet pour un dessein particulier, je donnerai seulement une idée générale de la maniere dont les devis doivent être faits pour rendre un bâtiment parfait la clef à la main, afin que tous les devis des ouvrages qui le composent y soient compris. Je supposerai même qu'on y emploie différens matériaux, afin que l'on connoisse les différentes manieres de les mettre en œuvre; ceux qui auront bien entendu ce qui a été dit ci-devant sur la construction de chaque espèce d'ouvrage, sauront plus aisément comment on doit faire les devis.

Quand on fait un devis pour la Maçonnerie, il faut y marquer l'ordre dans lequel l'ouvrage doit être construit. Ainsi, il faut commencer par les fondemens, tant des murs de face, que de refend, &c. ensuite par les voûtes de caves, & chaufses d'aisance, descentes de caves, & autres ouvrages qui doivent être faits jusqu'au rez-de-chaussée, & continuer dans ce même ordre jusqu'au plus haut

## DEVIS DES BATIMENS. 525

de l'édifice; on peut néanmoins expliquer de suite, par exemple, tout un mur de face ou de refend, en toute sa longueur sur sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'entablement ou pignon, en expliquant bien les différentes especes de pierres qu'on doit y employer, les épaisseurs & les retraites qu'on doit faire à chaque étage; on explique ensuite les ouvrages de plâtre, comme les planchers, les cloisons, les cheminées, les escaliers, &c. il faut enfin que le Devis conduise, pour ainsi dire, l'Entrepreneur par la main dans chaque ouvrage qu'il doit faire.

---

### FORME DU DEVIS.

**D**EVIS des Ouvrages de Maçonnerie, Charpenterie, Couverture, Menuiserie, Ferrure & gros Fer, Vitrierie, Pavé de grais, & peinture d'impression, qu'il convient de faire pour la construction d'un Bâtiment que M\*\*\* desire faire construire sur une place à lui appartenante, sise à Paris, rue . . . . suivant les plans, profils & élévations qui en ont été faits & agréés dudit Sieur\*\*\*; lesquels plans, profils & élévations seront signés & exécutés comme il s'ensuit:

*Si le devis étoit particulier pour une espece d'ouvrage, comme la Maçonnerie, on ne doit intituler que la Maçonnerie, & ainsi des autres.*

*On peut, après l'intitulé du devis, marquer les dimensions générales du Bâtiment, sans entrer dans le détail de la distribution des plans, comme plusieurs font; ce qui n'est pas nécessaire, parceque les plans, profils & élévations étant cottés & signés des parties, ils désignent mieux les distributions que tout ce qu'on en pourroit dire par les devis; il suffit donc*

526 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

*de marquer les dimensions générales à-peu-près en ces termes :*

Le corps-de-logis entre cour & jardin, aura *tant* de longueur sur *tant* de largeur hors œuvre, & sera élevé de deux étages & une attique au-dessus, le tout faisant *tant* de hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au-dessus de l'entablement; au-dessous duquel corps-de-logis seront les caves en toute leur étendue, lesquelles caves auront *tant* de hauteur sous voûtes; & seront aussi faites les fosses d'aisances au-dessous desdites caves. Les deux corps-de-logis en aîle auront chacun *tant* de longueur sur *tant* de largeur, le tout hors œuvre, & seront élevés de deux étages, avec une attique au-dessus de pareille hauteur que ledit corps-de-logis: seront aussi faites les caves sous lesdits corps-de-logis en aîle. Le petit corps-de-logis sur la rue aura *tant* de longueur sur *tant* de largeur hors œuvre, & sera élevé de *tant* de hauteur: au milieu duquel corps-de-logis sera la porte-cochère pour entrer dans la cour dudit bâtiment, laquelle cour aura *tant* de longueur sur *tant* de largeur. Les corps-de-logis de la basse-cour pour les écuries, remises, offices, &c. auront *tant* de longueur sur *tant* de largeur, & seront élevés de *tant* de hauteur depuis le rez-de-chaussée jusqu'au-dessus de l'entablement, & seront faites les caves au-dessous, & les fosses d'aisances *en tel & tel* endroit, de *tant* de longueur sur *tant* de largeur, à *tant* de hauteur sous voûte; seront faites au surplus les distributions de tous les étages & hauteurs des planchers, ainsi qu'elles sont marquées & cottiées sur lesdits plans, profils & élévations. Le tout sera fait sous la conduite & direction du Sieur \*\*\*, Architecte, qui a fait les desseins dudit bâtiment, & qui donnera à l'Entrepreneur les profils particuliers pour toutes les parties d'architecture qu'il conviendra.

DEVIS DES BATIMENS. 527

*Si la place où l'on doit bâtir, n'est pas vaine & vague, & qu'il y ait d'anciens bâtimens, il en faut spécifier d'abord la démolition, & si l'on y réserve quelque chose, comme des murs de fondation, il faut les remarquer par dimensions & distances. L'Entrepreneur fait ordinairement les démolitions pour les vieux matériaux: on stipule dans le marché la manière dont on est convenu, & l'on s'explique à-peu-près en ces termes:*

Sera premièrement faite la démolition de fond en comble des anciens bâtimens qui sont sur ladite place, à la réserve de telle & telle chose qu'on veut faire réserver. Les meilleurs matériaux desdites démolitions seront mis à part, pour être remployés audit bâtiment, en cas qu'ils soient trouvés de bonne qualité; les gravois & immondices seront envoyés aux champs pour rendre la place nette. Lesdites démolitions & nettoiemens de la place seront faits aux dépens de l'Entrepreneur, moyennant quoi il aura les anciens matériaux qui en proviendront.

Sera ensuite faite la fouille & vuidange des terres massives, tant pour les rigoles des fondations de tous les murs de face, de refend, mitoyens, & autres, que pour le vuide des caves & fosses d'aisances qui seront au-dessous d'icelles caves, le tout des profondeurs nécessaires pour avoir les hauteurs marquées sus les voûtes desdites caves & fosses d'aisances, & des largeurs convenables pour avoir les épaisseurs & empatemens nécessaires desdits murs, qui seront ci-après marqués: lesquels murs seront fondés d'un pied plus bas que l'aire desdites caves & fosses d'aisances: & en cas que la terre ferme ne se trouve pas à cette profondeur, lesdits murs seront fondés aussi bas qu'il sera besoin pour trouver le solide: tout le sol ou fond desdites rigoles sera mis de niveau en la longueur & épaisseur desdits murs. Sera pareillement faite

## 528 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

la fouille & vuidange des terres massives pour les puits marqués sur les plans des diametres ci-après expliqués, laquelle fouille sera faite aussi bas que besoin sera pour avoir de l'eau vive. Les terres provenantes desdites fouilles seront envoyées aux champs, & s'il se trouve du sable de bonne qualité dans lesdites fouilles, il sera permis audit Entrepreneur d'en employer auxdits ouvrages, après qu'il aura été jugé bon.

Qualités des matériaux qui seront employés audit bâtiment, *supposé qu'il soit fait à Paris & aux environs.*

Toute la pierre de taille dure fera des carrieres d'Arcueil de la meilleure qualité, saine & entiere, sans fils ni moies, ni bouzin, atteinte & taillée jusqu'au vif ou dur dans ses lits.

Toute la pierre de taille tendre fera des carrieres de S. Leu, ou de Troissy, de la meilleure qualité & sans fils, *ou bien de la lambourde d'Arcueil.*

Tout le moilon & libage fera des carrieres d'Arcueil de la meilleure qualité, & dont le bouzin sera entièrement ôté.

Tout le mortier sera fait & composé d'un tiers de bonne chaux de Melun, & les deux autres tiers de sable de riviere, ou sable équivalent, pris aux environs de Paris, & même sur les lieux en cas qu'il soit trouvé bon.

Tout le petit & le grand carreau de terre cuite sera de Paris de la meilleure qualité.

Tous les boisseaux des chauffes d'aïssances seront bien sains & entiers, & vernissés par-dedans.

Tout le plâtre sera des plâtrieres de Montmartre pour le meilleur.

Toute la latte sera de bois de chêne de droit fil & sans aubier.

## MAÇONNERIE

### DES MURS DE FONDATION ET DE VOUTE jusqu'au rez-de-chaussée.

SERONT faits les murs de fondation des murs de face depuis le sol jusqu'à trois pouces près du rez-de-chaussée, dont la première assise sera de bons libages de pierre dure, équarris, posés sur terre sans mortier, & au-dessus sera mis du moilon jusqu'à trois pouces près du rez de l'aire des caves, à laquelle hauteur il sera mis une assise de pierre de taille dure, faisant toute l'épaisseur desdits murs, piquée du côté des terres, & en parement du côté desdites caves, le tout à lits & à joints quarrés. Au-dessus desdites assises, il sera encore mis de la pierre de taille dure chaînes & retombées qui porteront les arcs des voûtes desdites caves, aux piédroits & appuis des bajours, aux dosserets & jambages des portes qui joindront lesdits murs, &c. & tout le reste sera de moilon, dont la partie qui fera face du côté desdites caves, jusques sous la retombée desdites voûtes, sera de moilon piqué par assises : le tout sera maçonné de mortier fait comme il a été dit ci-devant : lesdits murs auront *tant* d'épaisseur par bas dans la fondation, & viendront à *tant* d'épaisseur par haut, pour avoir *tant* d'empiement pour poser les premières assises du rez-de-chaussée.

Seront aussi faits tous les murs de fondation des murs de refend, mitoyens, &c. depuis le sol de la fondation jusqu'à trois pouces près du rez-de-chaussée, dont la première assise sera des plus gros libages, posée à sec sur le sol, & sera mis au-dessus du

moilon jusqu'à trois pouces près de l'aire des caves: à laquelle hauteur il sera mis un cours d'assises de pierre de taille dure, faisant toutes parpin à lits & à joints quarrés, & au-dessus de ladite assise, il sera encore mis de la pierre de taille dure aux chaînes qui porteront les arcs desdites voûtes, *s'il y en a*, aux piédroits & plattes-bandes de toutes les portes qui seront dans lesdits murs, lesquels piédroits & plattes-bandes feront toute l'épaisseur desdits murs, & seront posés alternativement en carreaux & boutisses au moins de six pouces les unes des autres, dont les moindres auront quinze à dix-huit pouces de tête quarrément; & tout le reste desdits murs sera de moilon, dont les parties qui seront vues du côté desdites caves seront de moilon piqué par assises; le tout sera maçonné de mortier fait comme ci-devant: lesdits murs auront *tant* d'épaisseur par le bas, & *tant* d'épaisseur par le haut.

Seront faites toutes les voûtes desdites caves *en berceau*, à *lunettes*, ou autrement: auxquelles voûtes il sera mis des arcs de pierre de taille de telle *qualité*, portant sur les chaînes ci-devant dites: lesdites pierres seront posées alternativement en carreaux & en boutisses; celles qui seront posées en carreaux, auront *tant* de largeur ou de face sur *tant* de lit, & celles qui seront posées en boutisses, auront *tant* de face sur *tant* de lit, le tout quarrément; sera aussi mis de la pierre de taille aux lunettes des abajours, &c. & tout le reste desdites voûtes sera de moilon piqué & posé par assises, en forme de pendant ou petits voussoirs: le tout sera maçonné de mortier fait comme ci-devant. Lesdites voûtes auront *tant* d'épaisseur à leurs reins, venant à *tant* d'épaisseur à leur sommet: les reins desdites voûtes seront remplis jusqu'au plus haut d'icelles avec moilon bloqué & maçonné de mortier comme ci-devant.

Aux endroits où il sera fait des fosses d'aisances, si elles joignent les murs de face ou de refend, lesdits murs seront fondés un pied plus bas que le fond desdites fosses, des qualités & épaisseur ci-devant déclarées, & les murs qui ne seront que pour lesdites fosses seront de moilon piqué aux paremens, maçonnés de mortier fait comme ci-devant, & auront *tant* d'épaisseur; seront aussi faites les voûtes desdites fosses de moilon piqué, maçonné de mortier comme ci-devant; dans lesquelles voûtes il sera laissé un trou de dix-huit pouces en carré, sur lequel il sera mis un châssis & un couvercle de pierre de taille dure pour faire les vidanges desdites fosses: le fond desquelles fosses sera pavé de pavé de grais, à chaux & ciment posé sur un massif d'un rang de moilon maçonné de mortier de chaux & sable.

Seront faites les descentes de caves, tant sous les grands escaliers, que les vis potoyers sous les petits escaliers. Pour faire lesdites descentes, il sera fait des murs d'échiffre, dont les têtes seront de pierre dure, & le reste de moilon piqué, le tout maçonné de mortier fait comme ci-devant, & auront *tant* d'épaisseur jusques sous lesdites marches, & *tant* au-dessus d'icelles. Toutes lesquelles marches seront de pierre de taille dure d'une seule pièce, chamfrinées par-devant pour gagner du giron; & seront faites au surplus les voûtes nécessaires pour porter lesdites marches, lesquelles voûtes seront comme celles des caves ci-devant expliquées.

Sera faite la fouille & vidange des terres pour les puits aussi bas qu'il sera besoin pour avoir de l'eau vive, au fond duquel puits il sera mis un rouet de charpenterie, pour asseoir la maçonnerie du mur dudit puits, lequel mur sera construit avec moilon *ou libage*, piqué aux paremens, & le reste de moilon ordinaire, le tout maçonné de mortier fait comme

## 532 ARCHITECTURE-PRACTIQUE

ci-devant ; ledit mur aura *tant* d'épaisseur par bas, & *tant* d'épaisseur par haut au rez-de-chaussée, à laquelle hauteur il sera fait un mur d'appui de pierre de taille dure de *tant* d'épaisseur, au-dessus duquel il sera mis une mardelle de pierre dure d'une seule pièce : ledit puits sera circulaire *ou ovale*, & aura *tant* de diametre dans œuvre.

## AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

**S**ERONT faits les murs de face, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'entablement, dont les trois premières assises seront de pierre dure à lits & à joints quarrés, au-dessus desquelles il sera laissé une retraite de *tant* de pouces, & tout le reste desdits murs sera fait de pierre de taille tendre, & excepté les appuis de croisées, &c. qui seront de pierre dure ; on observera dans lesdits murs, les portes, les croisées, les entablemens, plinthes & autres ornemens d'architecture, ainsi qu'ils sont marqués sur les plans & élévations : toutes les pierres qui seront employées auxdits murs, seront toutes parpin à lits & à joints quarrés, posées par assises en bonne liaison, les unes sur les autres. Le tout sera maçonné de mortier comme ci-devant : les joints de la pierre dure seront faits avec chaux & gris, & ceux de la pierre tendre seront faits avec badijon à l'ordinaire ; le tout sera taillé, posé & ragréé le plus proprement que faire se pourra ; lesdits murs auront *tant* d'épaisseur au droit des trois premières assises, & depuis le dessus desdites assises jusqu'au-dessus du premier plancher, lesdits murs auront *tant* d'épaisseur, & depuis le dessus dudit premier plancher où il sera laissé une retraite de *tant* de pouces, lesdits murs auront *tant*

d'épaisseur, le tout élevé par-dehors à leur fruit ordinaire, &c.

*Si lesdits murs de face sont faits partie de pierre de taille & partie de moilon, il faut en spécifier leurs longueurs, parpins & liaisons, tant des piédroits, plattes-bandes, plinthes, entablemens, &c. soit qu'elles soient posées en carreaux ou en boutisses. Si on crépit lesdits murs par-dehors entre les pierres de taille, ce doit être avec du mortier de chaux & sable de riviere, & les faces du dedans seront enduites avec plâtre fin; tout le reste, soit pour la construction ou épaisseur, doit être marqué comme ci-dessus.*

Seront faits tous les murs de refend & mitoyens au-dedans desdits bâtimens, où il sera mis par bas un cours d'assises de pierre dure, faisant toutes parpin à lits & à joints quarrés. Il sera mis de la même pierre de taille dure aux chaînes sous poutres & jambés boutisses, faisant toutes parpin alternativement & posées en liaison les unes sur les autres, & dont les plus courtes auront *tant* de long & *tant* de large, afin d'avoir *tant* de liaison de chaque côté. A toutes les portes, & autres ouvertures qui seront faites dans lesdits murs, il sera mis des piédroits & plattes-bandes de pierre de taille tendre *ou autre*, faisant toutes l'épaisseur desdits murs, posée en bonne & suffisante liaison, & auront au moins *tant* de largeur. Lesdits murs auront *tant* d'épaisseur depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, *tant* du second au troisième, &c. & les pignons seront élevés suivant le profil des combles, & seront faits les dossiers & aîles nécessaires pour entretenir les cheminées.

Seront faits les murs de parpin sous les cloisons, fondés de fond comme les autres murs, *ou posés sur les voûtes des caves*. Lesdits murs seront maçonnés de moilon avec mortier de chaux & sable, jusqu'à

534 ARCHITECTURE - PRATIQUE.

trois pouces près du rez-de-chauffée, au-dessus de laquelle hauteur il sera mis une assise de pierre de taille dure. Lesdits murs auront *tant d'épaisseur* dans la fondation, & *tant d'épaisseur* ou parpin à ladite assise.

Sera faite la maçonnerie des planchers *de tel étage*, il faut expliquer l'espece de plancher que l'on veut faire; si c'est un plancher creux, carrelé par-dessus, on dira: Sur lequel il sera fait un couchis de lattes jointives, clouées sur les solives, & sur ce même couchis il sera fait une fausse aire de gros plâtre & platras, ou menues pierres, d'un pouce d'épaisseur sur la plus haute solive, sur laquelle aire il sera carrelé de petit ou grand carreau de terre cuite. Si au lieu de carreau, l'on veut du parquet sur lesdits planchers, il faut mettre des lambourdes sur les lattes & solives au lieu d'une fausse aire, & sceller lesdites lambourdes à augets avec plâtre & platras; il faut ajouter qu'entre les enchevêtrures qui sont pour la place des cheminées, il sera mis des bandes de trémies recourbées, sur lesquelles il sera fait une maçonnerie de pierre & plâtre en maniere de platte-bande. Si l'on plafonne lesdits planchers, on dira: Lesdits planchers seront plafonnés, dont les lattes seront posées en liaison les unes contre les autres, le tout recouvert & enduit de plâtre fin à l'ordinaire.

Si l'on fait des planchers d'autre espece, il les faut expliquer. Par exemple, si ce sont des planchers dont les solives soient à bois apparent en trois sens par-dessous, que l'on appelle entrevoux, on dira: Sera mis un couchis de lattes clouées sur les solives, en bonne liaison, & sur ledit couchis il sera fait une fausse aire de gros plâtre & platras, & carrelé par-dessus de petit ou grand carreau de terre cuite, ou il sera fait un aire de plâtre, les entrevoux desdits planchers seront tirés avec plâtre fin à l'ordinaire.

Il y a encore des planchers fort simples, comme

*ceux qu'on appelle enfoncés, c'est-à-dire, maçonnés entre les solives & de leur épaisseur à bois apparent des deux côtés, avec des tampons entre lesdites solives.*

*On faisoit autrefois des planchers pleins, c'est-à-dire, lattés de trois en trois pouces par-dessous, maçonnés de plâtre & plâtras, ou pierre entre les solives, carrelés par-dessus, & plafonnés par-dessous; mais on a trouvé que ces planchers étoient trop pesans, & faisoient plier les solives. Si l'on veut en faire d'autre maniere, on les verra expliqués ci-devant, page 76 & suivantes, où je parle des Planchers.*

*Si l'on fait des corniches d'architecture sous les planchers, il faut marquer les endroits où l'on veut qu'il y en ait.*

Seront faites toutes les corniches d'architecture de plâtre au pourtour des murs sous lesdits planchers, de telle & telle pièce, dont les profils seront donnés par l'Architecte.

A l'étage du rez-de-chauffée seront faites les fausses aires sur les voûtes des caves, avec petites pierres & plâtre, au-dessous desquelles il sera mis du petit ou grand carreau de terre cuite; ou si l'on y met du parquet, on y scellera des lambourdes à augets. Il peut y avoir des aires d'autres manieres; il les faut expliquer comme elles doivent être.

Sera faite la maçonnerie de toutes les cloisons. Il faut expliquer de quelle maniere; si ce sont des cloisons creuses, on dira: Dont les poteaux seront lattés à lattes jointives des deux côtés, clouées en liaison les unes contre les autres; crépies par-dessus de plâtre au panier, & enduites de plâtre fin.

*Si ce sont des cloisons pleines, on dira: Seront maçonnées entre les poteaux de pierre ou plâtras & plâtre, lattées par-dessus des deux côtés, tant plein que vuide, crépies & enduites de plâtre fin par-dessus.*

## 536 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

*Si ce sont des cloisons simples, on dira : Seront maçonnées entre les poteaux de pierre ou plâtras avec plâtre, enduites à bois apparent des deux côtés.*

Seront faits les tuyaux de toutes les fouches de cheminées; *si c'est avec briques, on dira : Avec de bonnes briques de terre cuite posées les unes sur les autres, arrêtées avec crampons & équerres de fer; le tout maçonné de mortier de chaux & sable fin, enduit par-dedans de même mortier le plus uniment que faire se pourra. Il y a des endroits où l'on se contente de tirer les joints par-dehors avec le même mortier, & d'autres où l'on enduit les tuyaux de plâtre par-dehors, sur tout quand ils passent dans les chambres, ou quand on craint le feu, c'est pourquoy il le faut expliquer dans le devis; & si l'on monte les cheminées sans pierre de taille hors la couverture, on dira : Lesdites cheminées seront élevées au dessus du faitage de la couverture aussi haut qu'il sera besoin, dans laquelle hauteur seront faites les plinthes & larmiers à l'ordinaire; & si l'on veut que la partie desdits tuyaux de cheminées, qui est hors la couverture, soit mise d'une belle couleur de brique, comme on le fait ordinairement, on dira: A la partie desdites cheminées qui sera au-dessus des combles, il sera mis deux couches d'ocre rouge à l'huile, & les joints, tant de niveau que montans, seront tirés avec du lait de chaux à l'ordinaire.*

*Et si l'on veut faire le haut desdites cheminées de pierre de taille, au lieu de brique, on dira : Lesdites cheminées seront élevées jusqu'à la couverture, au-dessus de laquelle hauteur lesdits tuyaux seront de pierre de taille de S. Leu, élevés au-dessus du faite de ladite couverture aussi haut qu'il sera besoin, maçonnés avec mortier, comme ci-devant, le tout entretenu de bonnes équerres & crampons de fer: à laquelle hauteur seront faites les fermetures, plinthes,*

corniches, suivant les profils qui en seront donnés par l'Architecte. *Il faut remarquer que quand les tuyaux sont de pierre de taille, on ne les enduit point par-dedans, mais il faut faire les joints bien proprement.*

*Et si lesdits tuyaux de cheminées sont faits de plâtre, comme on fait pour les maisons communes, on dira: Seront fais les tuyaux de toutes les fouches de cheminées avec plâtre pur pigeonné à la main, & non plaqué, le tout lié dans les murs avec des fantons & équerres de fer, enduit par-dedans lesdits tuyaux de plâtre fin le plus uniment que faire se pourra: les languettes desdits tuyaux auront trois pouces d'épaisseur, & seront élevées au-dessus du faite de ladite couverture aussi haut qu'il sera besoin, avec leurs fermetures, plinthes & larmiers à l'ordinaire, le tout proprement ravallé par-dehors.*

Sera faite la quantité de *tant* de manteaux de cheminées au-dedans desdits bâtimens, dont les jambages seront hourdés de pierre & plâtre: les gorges seront aussi hourdées avec plâtre & platras, & tous les corps quarrés ou dévoyés desdits manteaux seront de plâtre pur pigeonné à la main, le tout enduit de plâtre au panier par-dedans, & par-dehors de plâtre au fas. Seront faites au surplus toutes les moulures de plâtre, les corniches, cadres, &c. pour orner lesdits manteaux de cheminées, suivant les profils qui en seront donnés par l'Architecte; seront faits les âtres & contre-cœurs desdits manteaux de cheminées; savoir, les âtres avec du grand carreau de terre cuite, & les contre-cœurs avec tuileaux ou brique, au desir de la Coutume.

Sera faite la maçonnerie des escaliers de charpente *de tels & tels endroits*, dont les marches & paliers seront lattés par-dessous à lattes jointives, & en liaison, & sera maçonné entre lesdits lattis & lesdites marches avec plâtre & platras, jusqu'à un pouce près

538 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

du dessus desdites marches, pour poser le carreau de terre cuite, lequel carreau sera aussi posé avec plâtre: & à l'égard des paliers, il sera mis un couchis de lattes clouées sur les soliveaux desdits paliers, avec une fausse aire par-dessus, au-dessus de laquelle aire il sera mis du carreau comme auxdites marches; le dessous des rampes, coquilles & paliers desdits escaliers, sera crépi & enduit de plâtre fin à l'ordinaire. *Si l'on met les deux ou trois premières marches de pierre de taille dure, comme cela se fait ordinairement pour le mieux, il faut l'expliquer dans le même article.*

*Si l'on fait le grand escalier de pierre de taille, il faut l'expliquer en ces termes:*

Sera fait le grand & principal escalier, comme il est marqué sur le plan, dont le mur d'échiffre aura deux cours d'assises de pierre de taille dure au rez-de-chauffée en forme de socle: au-dessus desquelles assises il sera encore mis de la pierre dure *ou pierre de bon banc*, &c. jusques sous les rampes & la naissance des voûtes dudit escalier; dans laquelle hauteur seront observés les bases, cadres & pilastres, comme il est marqué sur le dessein, le tout taillé & poli au grais & maçonné avec mortier comme ci-devant, & les joints ragrés avec mortier de chaux & grais. Ledit mur aura *tant d'épaisseur à tel & tel endroit*. Et au-dessus de ladite pierre de taille dure, seront faites les voûtes pour porter les rampes & paliers, au restant dudit escalier: lesquelles voûtes seront de pierre de S. Leu *ou autre*, maçonnées de mortier comme ci-devant, & ragrées avec badijon; & seront observées dans lesdites voûtes les lunettes & moulures, comme il est marqué sur le dessein.

Les marches dudit escalier seront de pierre de liais *ou d'Arcueil*, d'une seule pièce, bien saines, dont les premières seront arrondies, comme il est marqué sur

le plan; toutes lesdites marches seront poussées par-devant d'un demi-rond & d'un filet, & les paliers dudit escalier seront pavés de carreau blanc & noir de pierre de liais ou de Caen, *ou autre*, le tout poli au grais, & maçonné comme ci-devant.

Sera mis une plinthe portant un socle au-dessus des murs d'échiffre & voûtes dudit escalier, pour poser la balustrade de fer; lesquels plinthe & socle seront de pierre de liais *ou d'Arcueil*; & seront poussées les moulures, tant de la plinthe que du socle, suivant le profil qui en sera donné, le tout poli au grais, & maçonné comme ci-devant. *Si l'on fait de pierre de taille la balustrade des rampes & paliers desdits escaliers, il le faut expliquer, & observer que les appuis & socles soient de pierre dure & les balustres de pierre tendre.*

Seront faites les chausses d'aïfances dudit bâtiment dans *tel & tel endroit*, depuis le dessus des voûtes des fosses desdites aïfances jusqu'au siège d'icelles: lesquelles chausses seront de boisseaux de terre cuite bien vernissés, joints avec mastic les uns sur les autres, & maçonnés par-dessous avec mortier de chaux & sable, enduit de plâtre par-dessus. Celles qui seront contre les murs voisins, seront isolées suivant la coutume, & au haut desdites chausses, seront faits les sièges desdites aïfances avec plâtre à l'ordinaire.

*Si l'on veut des chausses d'aïfances dans la pierre de taille, elles doivent être faites avec une descente de plomb passée dans ladite pierre de taille.*

*Si l'on fait des lucarnes, il faut expliquer la quantité, & la manière dont elles doivent être faites. Si on les veut faire, par exemple, de pierre de taille, on dira: Seront faites la quantité de tant de lucarnes, comme elles sont marquées sur les desseins, lesquelles lucarnes seront de pierre de taille de S. Leu,*

540 ARCHITECTURE-PRACTIQUE.

& auront tant de largeur sur tant de hauteur dans œuvre. Les jambages d'icelles auront tant de largeur sur tant d'épaisseur avec un fronton par-dessus : le tout sera maçonné de mortier de chaux & sable ; & feront faites les joues desdites lucarnes en maniere de cloisons pleines lattées & recouvertes de plâtre des deux côtés.

*Si ce sont des lucarnes d'une autre construction, comme de moilon & plâtre, ou de charpenterie recouverte de plâtre, il les faut expliquer avec leurs dimensions & ornemens d'Architecture, le tout par rapport à un dessein arrêté.*

Seront faits les lambris rampans & autres, de telle & telle chambre en galetas ou autre lieu, lattés à lattes jointives en bonne liaison les unes avec les autres, crépis de plâtre au panier, enduites de plâtre fin à l'ordinaire.

Seront aussi recouverts les bois de charpenterie où il sera besoin ; sur lesquels bois il sera latté, tant plein que vuide, crépi & enduit par-dessus comme ci-devant.

Seront faits les exhaussemens sous le pied des chevrons, jusques & joignant le lambris dans telle & telle chambre ou galetas. Lesdits exhaussemens seront faits de moilon & mortier ou plâtre, le tout crépi & enduit de plâtre comme les murs.

*Si dans le bâtiment qu'on doit faire, il y a d'autres ouvrages de maçonnerie que ceux que je viens de marquer, il les faut expliquer dans toutes leurs circonstances ; & si le devis n'étoit simplement que pour la maçonnerie, on en fera la conclusion à peu près en ces termes :*

Tous lesquels ouvrages de maçonnerie seront bien & duement faits & parfaits, conformément au présent devis, & au dire de gens experts à ce connoissans ; & pour cela l'Entrepreneur fournira de tous les

matériaux généralement quelconques, des conditions & qualités requises par ledit devis; fournira de toutes les peines & façons d'Ouvriers, pour mettre lesdits ouvrages en leur perfection, suivant l'Art de maçonnerie: fournira aussi de tous les échafauds, équipages & étayemens nécessaires pour la construction d'iceux; enverra toutes les terres & autres immondices aux champs, pour rendre la place nette, & les lieux prêts à habiter dans le tems de . . . à peine de tous dépens, dommages & intérêts, &c. *Si le marché est fait en bloc, on dira: Le tout fait & parfait moyennant le prix & la somme de . . .*

*Ou si le marché est fait à la toise, on spécifie les prix de chaque espece d'ouvrage, comme:*

Les murs de fondation des murs de face, à tant la toise.

Les murs de fondation des murs de refend ou mitoyens, à tant la toise.

Les murs de fondation des murs d'échiffre de tel & tel escalier, à tant la toise.

Les vouîtes des caves ou autres, à tant la toise.

Les marches des descentes de caves, à tant la toise.

Les murs de puits, à tant la toise.

Les murs de face, à tant la toise. *Si l'on y comprend les saillies & moulures, il le faut expliquer. On dira: Y compris toutes les saillies & moulures dudit mur de face; ou si lesdites saillies & moulures sont toisées, on en distingue de deux sortes, l'une de pierre dure, & l'autre de pierre tendre.*

Les saillies & moulures de pierre dure, à tant la toise.

Les saillies & moulures de pierre tendre, à tant la toise.

Les murs de refend & mitoyens, à tant la toise.

Les murs sous les cloisons, à tant la toise.

Les massifs sous les perrons, à tant la toise cube ou réduite,

## 542 ARCHITECTURE - PRATIQUE.

Les marches desdits perrons, à tant la toise superficielle.

Les voûtes des escaliers, à tant la toise superficielle.

Les marches des escaliers de pierre de taille, à tant la toise superficielle.

Les paliers desdits escaliers, à tant la toise.

Tous les Légers Ouvrages, à tant la toise.

Après avoir mis tous les prix des différens ouvrages, il faut faire reconnoître le devis & marché par-devant Notaire.

---

## DEVIS DE LA CHARPENTERIE.

QUAND on fait un Devis pour la Charpenterie ; on doit y marquer d'abord l'espece & la qualité des bois que l'on doit employer, puis commencer par la charpente des combles, & tout ce qui doit y avoir rapport, ensuite les planchers, les cloisons, les escaliers, &c. à peu près dans le même ordre que l'on fait la charpenterie d'un bâtiment, & faire tout rapporter aux plans & profils du même bâtiment. Il faut aussi marquer dans chaque espece d'ouvrage la grosseur des bois qu'on y doit employer, & ceux qui doivent être de brin ou de sciage : on n'emploie guères de bois de brin que pour les combles & les planchers ; à l'égard des combles, on en fait ordinairement les tirans, les entrails, les arbalétriers, les jambes de force & leurs aisseliers, les arrêtièrs, les pannes quand elles passent neuf pieds de portée, & tout le reste est de bois de sciage. Pour les planchers, quand les solives passent quinze pieds de portée, on les met de bois de brin ; il faut même depuis douze pieds de portée mettre les solives d'enchevêtrure de bois de brin. Pour

## DEVIS DES BATIMENS. 543

*les cloisons & les escaliers , à moins que ce ne soit pour des ouvrages extraordinaires , on n'y emploie que du bois de sciage. Il faut dire ensuite que tous lesdits bois seront solidement & proprement assemblés , suivant l'Art de Charpenterie , sans chevilles ni chevillettes de fer. Après avoir donc marqué les pieces & la qualité des bois , il faut commencer le devis par la charpente des combles , à peu près en cette maniere :*

Sera faite la charpente de *tel* comble suivant le profil qui en est fait , dont les tirans auront *tant* de grosseur & *tant* de longueur , pour avoir *tant* de portée sur les murs ; les jambes de force ou les arbalétriers auront *tant* sur *tant* de grosseur ; les entrails , *tant* sur *tant* , & ainsi du reste , à peu près sur la proportion de ce qui est marqué ci-devant , pag. 318 & suivantes , où j'ai parlé de la construction des Combles. Il faut marquer que tous les chevrons seront posés de quatre à la latte. Il faut faire autant d'articles qu'il y a de différens combles dans le bâtiment , chacun dans son ordre.

---

## POUR LES PLANCHERS.

**C**OMME les pieces d'un bâtiment peuvent être de différentes grandeurs , ou les travées d'icelles , il faut marquer dans chaque piece la grosseur des solives & des poutres qui doivent y être mises : il faut aussi marquer la distance des solives , afin que l'Entrepreneur s'y conforme.

Sera fait le plancher de *telle* piece dont les solives auront *tant* de longueur & *tant* de grosseur , espacées de *telle* distance. Les solives d'enchevêtrement auront *tant* de largeur sur *tant* de hauteur les chevêtres auront *tant* de large sur *tant* de haut : les solives

## 544 ARCHITECTURE-PRACTIQUE.

doivent être posées de chan; & si l'on y met des poutres, il faut aussi marquer la grosseur & la longueur pour la portée, & toutes les autres choses qu'on y doit observer. On peut voir la grosseur des solives & des poutres par rapport à leur longueur, ci-devant p. 323 & suivantes.

---

### POUR LES CLOISONS ET PANS DE BOIS.

**C**OMME les bois des Cloisons doivent être de différentes grosseurs, suivant la hauteur ou la charge qu'ils ont à porter, il les faut spécifier dans le devis, suivant le lieu où elles doivent être mises, & marquer la grosseur des poteaux; la plus ordinaire est celle de 4 à 6 pouces; le tiers poteau de 3 à 5; & les plus forts, excepté les poteaux corniers, de 5 à 7. Il faut aussi marquer leur distance ou intervalle; on les met ordinairement de quatre à la latte.

On dira donc: Sera faite la Cloison de tel endroit, dont les poteaux auront tant sur tant, les poteaux d'huisserie tant sur tant, les poteaux corniers tant sur tant de grosseur. Lesdits poteaux seront posés à tant de distance les uns des autres. Les sablières auront tant sur tant. Tous lesdits poteaux seront assemblés & chevillés à tenons & mortaises par le haut & par le bas, sans aucunes dents de loup.

---

### POUR LES ESCALIERS.

**P**OUR les Escaliers, il faut aussi marquer les différentes grosseurs de tous les bois qui doivent y être employés, comme les patins, limons, potelets, noyaux, pièces de paliers, courbes rampantes, marches; marquer si elles doivent être poussées. Si la balustrade

DEVIS DES BATIMENS. 545

*lustrade pour les appuis des rampes & paliers est de bois, en marquer les grosseurs, ce qui doit être poussé de moulures, la distance des balustres, &c. Il faut enfin expliquer tout ce qui regarde la charpenterie du bâtiment, le plus distinctement qu'il est possible. Les marchés de la Charpenterie se font ordinairement au cent, soit aux Us & Coutumes de Paris, ou bien des grosseurs & longueurs mises en œuvre, ainsi que je l'ai déjà dit. Si le devis est particulier, on en peut faire la conclusion en cette manière :*

Pour faire la construction de tous lesdits ouvrages de Charpenterie, l'Entrepreneur fournira de tous les bois nécessaires, des qualités & conditions marquées par le présent devis, fournira aussi de toutes les peines & façons d'Ouvriers, & de toutes les choses généralement quelconques, pour rendre lesdits ouvrages dans leur perfection, suivant l'Art de Charpenterie; & à condition que l'Entrepreneur ne pourra employer auxdits ouvrages des bois d'autres grosseurs que celles qui sont marquées dans ledit devis, pour chaque espece d'ouvrage, sans le consentement par écrit dudit Sieur \*\*\*. Le tout sera fait & parfait dans le temps de . . . moyennant le prix & somme de . . . pour chacun cent desdits bois toisés & mesurés aux Us & Coutumes de Paris; ou si c'est l'autre manière, on dira: Toisés & mesurés sur les longueurs & grosseurs mises en œuvre, dérogeant exprès en cela aux Us & Coutumes de Paris. Fait & arrêté le tel jour & tel an.

*On fait, pour la plus grande sûreté, reconnoître le marché par-devant les Notaires.*



## DEVIS DE LA COUVERTURE.

*P*OUR faire le devis de la Couverture des combles, soit d'ardoise ou de tuile, il n'y a qu'à bien entendre ce qui a été dit ci-devant des Couvertures. Les principales choses qu'il y faut observer, c'est de bien expliquer & spécifier les qualités & les grandeurs de l'ardoise, ou de la tuile & de la latte, bien marquer la manière dont on doit faire les lucarnes, les égouts, les battellemens, &c. Le devis doit être fait à peu près en cette manière. Si la Couverture est d'ardoise, on dira : Toute l'ardoise qui sera employée auxdites Couvertures, sera d'Angers de telle qualité.

Toute la latte volissè & la contre-latte seront de bois de chêne de droit fil, sans aubier ni aucune pourriture. Lesdites lattes seront clouées sur chaque chevron & sur la contre-latte.

L'ardoise sera clouée avec trois clouds, & le pureau sera tiercé à l'ordinaire.

Les égouts posés sur les entablemens & sur les gouttieres ou châteaux, seront de tuile de la meilleure qualité : lesquelles tuiles seront mises en couleur d'ardoise avec du noir de fumée.

*Si la couverture est de tuile, on dira :* Toute la tuile qui sera employée auxdites Couvertures, sera de tel endroit, de telle grandeur ou moulure.

Toute la latte sera de bois de chêne de droit fil, sans aubier ni aucune pourriture. Lesdites lattes seront clouées sur chaque chevron, & sur les contre-lattes qui seront entre deux chevrons. On observera de mettre lesdites lattes d'une distance, en sorte que la tuile ait pour pureau le tiers de sa hauteur, à prendre du dessous du crochet.

## DEVIS DES BATIMENS. 547

*Pour la couverture d'ardoise, on dira : Sera faite la couverture de tel corps-de-logis, ou pavillon, laquelle couverture sera d'ardoise, lattée & clouée comme il est marqué ci-devant : on y observera les arrêti-ers, noues, égoûts de tant de saillie, &c. Il faut aussi marquer la quantité des lucarnes qui doivent y être, & la manière dont on veut qu'elles soient faites.*

*On expliquera ainsi toutes les couvertures d'un bâtiment, soit d'ardoise ou de tuile.*

---

## DEVIS DE LA PLOMBERIE.

**P**OUR la Plomberie des couvertures, il ne s'agit que de marquer les endroits où l'on doit mettre du plomb, sa largeur & son épaisseur, ainsi que je l'ai dit au Chapitre de la Plomberie. Il faut s'expliquer à peu près en cette manière :

Sera faite la Plomberie de tel comble, dont le plomb de l'enfaîtement aura tant de largeur sur tant d'épaisseur, arrêté avec des crochets de quatre à la toise. Les amortissemens pèseront tant de livres. Le plomb des noues aura tant de largeur, sur tant d'épaisseur; les arrêti-ers, tant de largeur sur tant d'épaisseur; l'enfaîtement des lucarnes, tant de largeur sur tant d'épaisseur; les œils-de-bœuf pèseront tant; les chéneaux auront tant de largeur & tant d'épaisseur, lesquels chéneaux seront arrêti-ers avec des crochets de tant à la toise; les gouttières pèseront tant; les descentes auront tant de diametre; les entonnoirs ou hottes pèseront tant, &c. & ainsi du reste. Le tout sera bien soudé avec étain à l'ordinaire.

## DEVIS DE LA MENUISERIE.

*IL faut bien spécifier dans le devis de la Menuiserie toutes les choses que l'on y doit observer. Les principales sont, la qualité des bois, leur épaisseur dans chaque espece d'ouvrage, les grandeurs des portes & des croisées, la façon dont elles doivent être faites; ce qui doit être réglé par un dessein, aussi-bien que pour les cheminées, les lambris d'appui & en hauteur, & même pour le parquet, quand c'est pour des appartemens considérables: car on est plus délicat présentement qu'on ne l'a été sur lesdits ouvrages de Menuiserie. Le devis doit être compris à peu près en cette manière:*

Tous les bois en général seront de bois de chêne, vif, sain, sans aubier ni pourriture, sans nœuds, sec au moins de cinq ans, sans futée, tampons ni mastics, bien proprement dressés, corroyés & rabottés jusqu'au vif, en sorte qu'il n'y reste aucun vestige des traits de sciage, le tout proprement assemblé à tenons & à mortaises, languettes, rainures élégies dans les bois, selon que l'Art le requiert dans l'espece de chacun desdits ouvrages.

Sera faite la quantité de tant de croisées de telle grandeur, suivant le dessein, dont les chassis dormans auront tant de largeur sur tant d'épaisseur; les meneaux, tant de grosseur; les reverseaux faits de telle manière. Les battans des chassis-à-verre auront tant d'épaisseur sur tant de largeur; si ce sont des chassis à carreaux, les petits bois auront tant sur tant, & seront élégies d'une astragale & d'un demi-rond entre deux quarrés. Les bâtis des volets auront tant d'épaisseur sur tant de largeur; les panneaux, tant d'épaisseur; le tout bien assemblé, &c.

DEVIS DES BATIMENS. 549

Seront faites *tant* de portes à placards à deux vantaux & à doubles paremens, suivant le dessein, dont les battans & les traverses auront *tant* d'épaisseur sur *tant* de largeur, les cadres *tant* sur *tant*; *s'ils sont élégis dans les battans, il faut l'expliquer*, les panneaux auront *tant* d'épaisseur.

Les chambranles desdites portes auront *tant* d'épaisseur sur *tant* de largeur, avec les gorges, cadres & corniches au-dessus aux embrasures ou revêtemens des murs desdites portes; les bâtis auront *tant* de largeur sur *tant* d'épaisseur, dans lesquels bâtis seront élégies les moulures pour les cadres en compartimens; les panneaux auront *tant* d'épaisseur.

*Si l'on fait des portes à placards simples, il faut les expliquer par leurs dimensions comme ci-devant; & si l'on fait des portes à carreaux de verre, il faut aussi les marquer.*

Sera faite la quantité de *tant* de portes simples unies, qui auront *tant* de largeur sur *tant* de hauteur & *tant* d'épaisseur, dont les ais seront assemblés avec goujons, & proprement collés les uns aux autres, emboîtés par haut & par bas à languettes, avec des traverses qui auront six pouces de largeur.

*S'il y a d'autres portes, comme celles des offices, des caves & autres lieux, il faut les expliquer comme ci-dessus par leur quantité, leur grandeur, leur épaisseur, &c.*

Sera fait le lambris d'appui de *tel* chambranle ou autre lieu, suivant le dessein, dont les bâtis seront *tant* d'épaisseur sur *tant* de largeur. *Si ces lambris sont simples, on élégit les cadres & les compartimens dans ledit bâtis; mais s'ils sont composés, on dira: Les cadres auront tant de largeur & tant d'épaisseur, le socle avec sa moulure aura tant d'épaisseur, & la cimaise sera faite suivant le dessein.*

Plus, seront faits les lambris en hauteur en *tel* en-

## 550 ARCHITECTURE-PRATIQUE.

droit, suivant le dessein, dont les bâtis auront *tant d'épaisseur & tant de largeur*, les cadres *tant d'épaisseur & tant de largeur*, &c.

Sera fait le parquet de *telle chambre ou autre lieu*, dont les lambourdes auront *tant sur tant de largeur*. Ledit parquet sera à vingt panneaux faits & posés en lozange. *On en fait de plus simples à seize panneaux*. Les bâtis auront *tant de largeur sur tant d'épaisseur*, les panneaux *tant d'épaisseur*, les frises *tant de largeur & tant d'épaisseur*. Le tout sera bien assemblé, cloué & rabotté le plus proprement que faire se pourra.

Plus, seront faites les cheminées de *telle chambre*, ou autre lieu, suivant les desseins.

Seront faites les cloisons d'ais de sapin ou autre bois, de *tant d'épaisseur*, avec rainure & coulisse par haut & par bas, dans des frises de *tant d'épaisseur*.

Sera faite la porte cochere suivant le dessein, dont les battans auront *tant de largeur sur tant d'épaisseur*, les cadres, &c. *On peut voir dans ce qui est écrit de la Menuiserie, tout ce qu'on doit observer, ainsi il n'est pas nécessaire d'en dire ici davantage.*

---

## DEVIS DE LA FERRURE.

**D**ANS le devis de la Ferrure d'un bâtiment, il faut y marquer la quantité des croisées, des portes, &c. spécifier les grandeurs & façons de chaque pièce en particulier, & convenir d'un modele; il faut aussi marquer si la ferrure sera polie ou étamée: j'ai expliqué tout ce qu'on doit observer dans la Ferrure à l'endroit où j'en ai parlé; ainsi il est inutile que je le répète ici.

DU GROS FER.

**I**L faut marquer la quantité de chaque espece d'ouvrage de Gros Fer qu'on veut employer, & déterminer la grosseur ou la pesanteur sur chaque pied de long, à peu près en ces termes :

Sera faite la quantité de tant de tirans, & ancras de fer : lesdits tirans auront tant de grosseur, ou péseront tant, sur chaque pied de long ; les ancras auront tant de long & tant de gros, ou péseront tant ; & ainsi du reste, comme les bandes de trémies, les barreaux, les étriers, les échapes, les boulons, &c. Pour les rampes de fer des escaliers, on en fait un marché à la toise sur un dessein arrêté.

---

DEVIS DE LA VITRERIE.

**P**OUR la Vitrerie il faut marquer la qualité du verre, la quantité de croisées, celles qui doivent être à panneaux ou à carreaux, si les carreaux seront mis en plomb ou en papier. Le reste se trouvera expliqué dans l'article où j'ai parlé de la Vitrerie.

---

D E V I S

DE LA PEINTURE D'IMPRESSION.

**I**L faut marquer la quantité des croisées, des portes, des lambris, &c. convenir de la couleur, soit à l'huile, ou en détrempe.

## DEVIS DU PAVÉ DE GRAIS.

*LE Pavé que l'on emploie pour les cours, les écuries, les offices, les cuisines, &c. s'appelle Pavé d'échantillon, ou Pavé fendu. J'ai expliqué la manière dont on le doit mettre en œuvre, dans ce que j'en ai dit ci-dessus à l'article du Pavé de grais.*

*APRÈS avoir bien spécifié tous les différens ouvrages du bâtiment que l'on s'est proposé, si le marché est général, ce qu'on appelle Rendre un bâtiment la clef à la main, il faut faire la conclusion du devis à peu près de cette manière :*

Pour faire & parfaire tous lesdits ouvrages de Maçonnerie, de Charpenterie, Couverture, &c. conformément au présent devis, l'Entrepreneur fournira de tous les matériaux nécessaires, généralement quelconques, pour chaque espece d'ouvrage des qualités & conditions marquées audit devis; fournira de toutes les peines & façons d'Ouvriers généralement quelconques, pour l'entière perfection desdits ouvrages, au dire d'Experts & Gens à ce connoissans, rendra les lieux nets & prêts à habiter dans le tems de... à peine de tous dépens, dommages & intérêts: le tout fait & parfait, ainsi qu'il est dit ci-dessus, moyennant le prix & somme de...

